



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2017/31

Chapitre 7.1 décisions budgétaires

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2016

L'an deux mille dix-sept, le 31 mars, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 31 mars 2017

Date de convocation :
17 mars 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 14
Vote(s) pour 15
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Ginette MOSTACHI

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président), **M. Marc VIOSSAT** (Vice-Président),
Mme Agnes PIGNATEL (Vice-Présidente), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Jean BERNARD** (rapporteur du budget), **M. Raymond HONORE** (Conseiller Syndical suppléant M. Marc AUDIER), **M. Pierre VOLLAIRE** (Conseiller Syndical), **Mme Valérie GRECARD** (Conseillère Syndicale), **M. Jacques GASQUET** (Conseiller Syndical Suppléant M. Robert FRAYSSINES), **M. Georges GAMBAUDO** (Conseiller Syndical), **M. Pierre ROMANO** (Conseiller Syndical Suppléant), **Mme Carole CHAUVET** (Conseillère Syndicale), **Mme Ginette MOSTACHI** (Conseillère Syndicale),
Mme Valérie ROSSI (Conseillère Syndicale).

Etaient représentés:

M. Marc AUDIER par M. Raymond HONORE
M. Robert FRAYSSINES par M. Jacques GASQUET
M. Patrick PERNIN par M. Pierre ROMANO
Mme Pascale BOYER donne pouvoir à Mme Valérie ROSSI

Etaient invités et présents: M. Philippe CATELAIN

Etaient excusés: M. Roger MASSE, M. Guy KLETTY, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, M. Joël BONNAFFOUX, Mme Patricia VINCENT

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, déclarent :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assurés que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, réuni le 31 mars 2017 :

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur le Trésorier d'Embrun-Savines-le-Lac.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

